



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Soutien national et local aux MJC

Question écrite n° 6555

### Texte de la question

M. François Piquemal interroge Mme la ministre de la culture sur le soutien public aux maisons des jeunes et de la culture. Ces structures historiques permettent une réelle diversification des pratiques culturelles et des publics dans l'accès à la culture, à la citoyenneté et à la cohésion sociale, notamment auprès des jeunes et des publics éloignés. Elles sont centrales dans la vie des quartiers où elles évoluent, contribuant pleinement au lien social associatif et amenant des possibilités de création pour toutes et tous. Les MJC sont conventionnées, elles dépendent de financements publics pour plus de 50 % de leurs dépenses de fonctionnement, soutenues par l'État et les collectivités territoriales. Elles sont donc un exemple de politique culturelle liant les strates administratives et permettant une réelle action de l'État grâce à la connaissance du terrain qui est permise par les échelons locaux. Pourtant, leur situation se détériore. En 2022, une MJC sur deux a terminé l'année en déficit, sur l'entièreté du territoire. Les baisses de subvention aux activités du secteur de la culture sont donc reçues avec autant d'inquiétudes qu'elles ont de conséquences directes : réduction du nombre d'activités, augmentation des tarifs pour les usagers, désengagement des artistes intervenants, précarisation de l'emploi culturel. À Toulouse, les sept MJC font face à une baisse significative de leurs subventions de la part du conseil départemental de Haute-Garonne et de la mairie, qui expliquent ces diminutions par la baisse des dotations de l'État. Pour le collectif du personnel de la MJC Roguet, présente dans le quartier de Saint-Cyprien, la survie économique de l'association est menacée à partir de 2026. Ces disparitions de structures culturelles se multiplient et laissent présager le pire pour la vie des quartiers concernés, également menacés sur le maintien de leurs bibliothèques et lieux de sociabilités. Elles posent également la question du remplacement des autres fonctions qu'elles remplissent, par exemple en matière d'égalité d'accès à la culture, notamment pour les jeunes et les familles précaires ; de préservation du tissu associatif local ; et d'éducation civique et populaire. S'y ajoute également une capacité d'émancipation et d'accès aux droits des femmes, comme Mme la ministre le soulignait en février 2025 lors l'inauguration de la MJC du Plessis-Tréville. Pour sensibiliser sur le sujet, un café citoyen a été organisé à Toulouse le 12 avril 2025, réunissant les personnels de MJC, intervenants artistiques, jeunes, habitants, bénévoles. Tous inquiets, mais aussi déterminés à se mobiliser collectivement. Bien souvent, c'est leur engagement personnel et leur désir de participer à la vie locale qui fait tenir ces structures. Du fait de ces coupes budgétaires, les MJC sont de plus en plus contraintes de s'autofinancer, au détriment de leur mission de service public et leur donnant moins de temps pour se consacrer à leur but premier. Malgré les annonces déclarant une prise en compte des difficultés du secteur associatif culturel par le ministère, la situation continue de se détériorer, les appels à l'aide restent sans réponse. La question est donc la suivante : comment l'État compte-t-il remplacer les fonctions remplies par les MJC si celles-ci viennent à fermer du fait de la baisse des subventions accordées ? Quelle réponse le Gouvernement apporte-t-il face à la fragilisation des structures culturelles de proximité, socles de la démocratie culturelle ? Il souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

### Texte de la réponse

En matière d'éducation populaire, le ministère de la culture agit depuis 2012 en apportant un soutien continu aux principales têtes de réseaux nationales des fédérations d'éducation populaire. Parmi ces têtes de réseaux, figure la fédération MJC de France (MJCF), qui constitue un partenaire historique et privilégié du ministère de la culture. Son réseau, qui regroupe plus de 1 000 maisons des jeunes et de la culture (MJC), bénéficie d'un

soutien inscrit dans la durée au travers du renouvellement régulier de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO). La convention en cours, signée pour quatre ans, couvre la période 2022-2025. Le montant de l'aide financière apportée à la MJCF n'a cessé d'augmenter au cours des 5 dernières années, passant de 40 000 euros annuel à plus de 100 000 euros au cours des trois derniers exercices budgétaires. Ce soutien du ministère de la culture vise à accompagner la structuration d'une politique culturelle ambitieuse au sein de ce réseau. Cet apport de crédits est complété par des crédits délivrés dans le cadre du Fonds de coopération de la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP) qui a pour double objet de soutenir un projet associatif en versant une aide à l'emploi (15 000 euros par an). Cette politique de soutien au réseau des MJC s'inscrit pleinement, en lien avec les services du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, ministère de référence pour la MJCF, avec quelques 750 000 euros de subvention annuelle versés dans le cadre d'une CPO. Le ministère de la culture a souhaité, au cours de l'année 2024, renforcer le soutien apporté aux acteurs de l'éducation populaire en renouvelant la Charte « Culture – Éducation populaire » signée en 1999. Ainsi, le 16 mai 2024, aux côtés d'une dizaine de réseaux de l'éducation populaire, la MJCF a signé cette nouvelle Charte d'engagements réciproques destinée à être déclinée dans chaque région métropolitaine et dans chaque territoire ultramarin. Afin d'accompagner cette déclinaison sur le terrain, 60 postes FONJEP-Culture régionaux (500 000 euros) ont été créés pour la toute première fois par le ministère de la culture. Parmi ces 60 postes, 6 vont directement bénéficier au réseau des MJC, soit une aide de 46 000 euros. Par ailleurs, une enveloppe de 250 000 euros a été attribuée au réseau des MJC pour soutenir la création de 6 scènes culturelles de proximité en 2025, dans le cadre du plan « culture et ruralité » porté par le ministre de la culture. Enfin, les MJC bénéficient déjà d'un soutien significatif en régions. Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ont ainsi mobilisé un montant total de subventions s'élevant à 1 million d'euros en 2024 pour soutenir des projets directement portés par des MJC. Pour l'année 2025, les services centraux du ministère et les DRAC restent mobilisés pour accompagner la déclinaison régionale de la Charte « Culture-Éducation populaire » dans tous les territoires. Par ailleurs, la création de « comités locaux » dans chaque région permettra de réunir autour d'une même table les acteurs de l'éducation populaire, notamment des représentants des MJC, afin de favoriser toutes interactions utiles au soutien et au développement de projets de territoires. L'année 2025 sera également celle du déploiement de 6 scènes culturelles de proximité qui seront installées dans des périmètres géographiques identifiés pour leur manque d'équipements et de structures culturelles. Afin de remédier à cette inégalité territoriale, le réseau des MJC, réel relais en territoires ruraux, pilotera ces « scènes culturelles de proximité », qui constituent un véritable modèle de développement. En effet, les scènes culturelles de proximité sont des lieux de diffusion professionnelle, de programmation culturelle et offrent un espace pour la pratique artistique en amateur. Il s'agit de lieux d'éducation populaire existants, rayonnants sur un territoire et déjà engagés dans un programme d'action culturelle ou souhaitant le développer. Ces scènes permettront de renforcer les liens avec les habitants et permettront d'accroître l'offre culturelle. Par son action, l'État apporte depuis ces deux dernières années un soutien renouvelé, appuyé et significatif aux acteurs de l'éducation populaire et tout particulièrement au réseau des MJC dont le rôle est tout à fait essentiel.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Piquemal](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (4<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6555

**Rubrique :** Culture

**Ministère interrogé :** Culture

**Ministère attributaire :** Culture

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 mai 2025](#), page 3341

**Réponse publiée au JO le :** [10 juin 2025](#), page 4809